

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Plan Mobilité : Convention de financement du Boulevard Urbain Sud 1ère phase (Section Florian - Sainte Marguerite).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 90 160 000 € pour le financement de la première phase du Boulevard Urbain Sud sur un montant subventionnable de 161 000 000 €HT,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence définissant les modalités de participation financière du Département selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**